



Ariège

VILLE DE LAROQUE D'OLMES COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le seize mai, à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Mesdames : Agnès DEJEAN, Pierrette GUTIEREZ, Marie-Christine RIVIERE, Marie-Claude TOUSTOU, Pilar RAGUES, Claudine BARBIER, Nicole FABRE, Michèle PUJOL, Nadine HENNECART, Denise SVALDI.

Et Messieurs : Patrick ALIAGA, Patrick LAFFONT, Jean-Luc MARTY, Roland PUJOL, Jean-Philippe MARTY, Claude DES, Alain CHAUBET, Mattéo RINALDI.

Secrétaire de séance : Alain Chaubet.

Absents : Cécilia CARDOSO, Jean-Michel VIVANCOS, Herminio MACHADO, Rémi ROLDAN, Dominique DULOT.

Procurations :

- Rémi Roldan à Patrick Laffont
- Dominique Dulot à Jean-Luc Marty

➤ **Validation du procès-verbal du 11/04/2017**

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

➤ **Attribution du marché d'assurances**

Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le lancement d'un marché public à procédure adaptée concernant les assurances,

Considérant la nécessité de renouveler ce marché pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

Suite à l'analyse des offres remises, il est proposé de retenir les offres les plus avantageuses pour la commune, en fonction des lots établis de la manière suivante :

- Lot n°1 « Responsabilité civile et risques associés » : SMACL Assurances
- Lot n°2 « Protection juridique » : SMACL Assurances
- Lot n°3 « Dommages aux biens et risques annexes » : SMACL Assurances
- Lot n°4 « Flotte automobile et risque annexes » : GROUPAMA d'Oc

P : 20 C : 0 A : 0

➤ **Remplacement d'un adjoint au Maire**

La démission d'un adjoint est adressée au Préfet, elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat et effective à compter de la notification à l'intéressé ;

Mme Alice Le Leannec, a présenté sa démission de toutes ses fonctions à Mme la Préfète de l'Ariège, par lettre en date du 5 avril 2017. Suite à cette démission, Mme Alice Le Leannec ne siège plus au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Alice Le Leannec, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du Conseil Municipal de :

- délibérer sur le maintien du nombre de 6 adjoints ;
- déterminer le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir que le Maire propose que le nouvel adjoint prenne rang en remplacement de l'élue démissionnaire ;

- désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Pour procéder à cette élection à bulletin secret, le conseil municipal a désigné :

- 1 secrétaire : Marie-Christine Rivière
- 2 assesseurs : Agnès Dejean, Jean-Luc Marty

Les candidats à ce poste sont :

- Pierrette Gutierrez

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 20
- Nombre de suffrage déclarés nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Nombre de suffrages obtenus : 16 voix pour Pierrette Gutierrez et une voix pour Marie-Christine Rivière.

Pierrette Gutierrez ayant obtenu 16 voix, elle est donc proclamée adjointe au Maire en charge des ressources humaines.

Monsieur le Maire propose que Mme Pierrette Gutierrez intègre le tableau des adjoints au rang qu'occupait l'adjoint démissionnaire. Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

Rang des adjoints au Maire	Prénom et nom des adjoints
1 ^{er} adjoint	Roland PUJOL
2 ^e adjoint	Agnès DEJEAN
3 ^e adjoint	Pierrette GUTIEREZ
4 ^e adjoint	Alain CHAUBET
5 ^e adjoint	Michèle PUJOL
6 ^e adjoint	Claude DES

P : 20 C : 0 A : 0

➤ **Travaux d'éclairage public de la statue de Notre Dame du Pont**

Le Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège (SDE09) propose une estimation et un financement pour les travaux d'éclairage de la statue de Notre Dame du Pont.

Ces travaux, d'un montant global de 4 750€ H.T, peuvent faire l'objet d'une proposition d'inscription sur un prochain programme d'éclairage public et être financés à hauteur de 50% par le Conseil départemental), soit 2 375€.

P : 18 C : 0 A : 2

➤ **Mise à jour des commissions municipales**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à mettre à jour les commissions extra-municipales suivantes, pour remplacer notamment certains élus démissionnaires :

- Monsieur le Maire est Président de toutes les commissions.

➤ **TRAVAUX ET URBANISME**

Responsable : DES Claude
Membres : ALIAGA Patrick
ARIAS Carlos
BAUZOU Jean François

CHAUBET Alain
FRANCIONI Nadine
HENNECART Jean-Luc
ISPA Lucienne
RESSEGUIER Marcel
RIVIERE Marie-Christine
VIVANCOS Jean-Michel

➤ ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE ET EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

Responsable : CHAUBET Alain
Membres : DEDIEU Virginie
FRANCIONI Nadine
GUTIEREZ Pierrette
HENNECART Jean-Luc
ISPA Lucienne
LAHLOUH Morad
RESSEGUIER Marcel
RIVIERE Marie-Christine
SARTRE Josette
TOUSTOU Marie-Claude

➤ CULTURE, ANIMATION, JEUNESSE ET SPORTS

Responsable : PUJOL Michèle
Membres : BENALI Nourredine
DURAND Jessica
FONTANEAU Franck
GUTIEREZ Pierrette
HENNECART Nadine
HUREL Magali
LACHOQUE Isabelle
MARTY Jean-Luc
PUJOL Michèle
RAGUES Pilar
RIVIERE Marie-Christine
SABATIER Christian
TOUSTOU Marie-Claude

➤ SCOLAIRE

Responsable : HENNECART Nadine
Membres : BENALI Nourredine
BONNAMIC Isabelle
CARDOSO Cécilia
CLANET Denise
HENNECART Nadine
ISPA Lucienne
LAFFONT Jean-Michel
MARTY Jean-Luc
MARTY Jean-Philippe
SANTUS Valérie
SUTRA Danièle

P : 20

C : 0

A : 0

➤ **Attribution du marché de fourniture de gaz naturel**

Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le lancement d'un marché public à procédure adaptée concernant la fourniture de gaz naturel ;

Considérant la nécessité de renouveler ce marché pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Suite à l'analyse des offres effectuée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mai 2017, il est proposé de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement pour la commune, à savoir celle présentée par la société ANTARGAZ.

P : 20

C : 0

A : 0

➤ **Souscription d'un emprunt de 200 000€ pour financer des projets d'investissement**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 200 000€ afin de financer plusieurs projets d'investissement sur le budget principal de la commune, dont notamment l'acquisition de terrains et de bâtiments et la réalisation de travaux.

Après avoir consulté et mis en concurrence plusieurs organismes bancaires, il s'avère que la Caisse d'Épargne propose l'offre de financement la plus intéressante, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emprunt de 200 000 €
- Prêt à taux fixe : 1,79%
- Durée de prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : progressif

Après avoir pris connaissance de la proposition de financement et des conditions générales du prêt proposé par la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer les travaux d'investissement et l'acquisition de bâtiments et de terrains, la commune de Laroque d'Olmes contracte auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de 200 000€ d'une durée de 20 ans à un taux fixe de 1,79%, les échéances seront payées selon une périodicité trimestrielle.

Type d'amortissement : progressif

Frais de dossier : 0,15%

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

P : 17

C : 0

A : 3

La séance est levée à 20h.

Le Maire,
Patrick LAFFONT

